



Agents autorisés  
Membres du conseil d'administration de la FPPQ  
Association des emballeurs de pommes du Québec

## 13 janvier 2009

### Prix minimum de la pomme (tardive) destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2008

Décision du comité de prix du 12 janvier 2009 des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie les représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec inc. et la Fédération des producteurs de pommes du Québec de conserver le statu quo.

Date	Sunrise	Paulared	Lobo	McIntosh	Cortland	Empire	Spartan
À compter du début de l'écoulement	S : 12,50 \$ C : 12.50 \$	S : 12.50 \$ C : 12.50 \$					
À compter du début de l'écoulement			S : 12.50 \$ C : 12.50 \$				
À compter du début de l'écoulement				S : 12,50 \$ C : 14.00 \$	S : 12.50 \$ C : 14.00 \$	S : 12.50 \$ C : 14.00 \$	S : 12,50 \$ C : 14.00 \$
À compter du 4 décembre 2008 pour la pomme A.C.				S : 15,00 \$ C : 17,50 \$	S : 15,00 \$ C : 17,50 \$	S : 15,00 \$ C : 17,50 \$	S : 15,00 \$ C : 17,50 \$
<b>AUTRES VARIÉTÉS TARDIVES : ENTRE AUTRES, GALA – HONEYCRISP ...</b>							
À compter du début de l'écoulement	Prix flottant mais jamais inférieur au prix minimum de la variété McIntosh en sac et en cellule						
<b>Marché de l'exportation</b>							
À compter du 14 janvier 2009	Rabais de 2 \$ pour les pommes en sac de variétés McIntosh AC de grosseur 2 ½ pouces et plus – US fancy						

C : cellule S : sac

### APPLICATION DE L'ANNEXE H POUR EXPORTATION (OPPORTUNITÉ D'AFFAIRES)

Si un agent autorisé emballeur fait de l'exportation vers les États-Unis, un rabais de 2 \$ sera alloué sur la pomme en sac et celui-ci devra compléter une annexe H pour la variété McIntosh en sac en tenant compte de la quantité exportée versus le marché local.

Il a également été convenu que chaque agent autorisé devra soumettre à la Fédération avec son rapport mensuel relatif à la vente des pommes (annexe b), un formulaire intitulé « Annexe H » pour le paiement du prix moyen pour la pomme de variété **MCINTOSH EN SAC**. Évidemment, les prix fixés pour cette variété devront être respectés pendant la période mentionnée ci-après. Un agent autorisé devra donc payer un prix moyen aux producteurs en tenant compte de la **proportion de pommes de variété McIntosh vendue à prix régulier et d'opportunité d'affaires (exportation)**. Le calcul du prix moyen devra tenir compte de TOUTES les transactions de la McIntosh en sac du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2009.

Les agents autorisés devront **conserver les factures correspondant aux ventes réalisées lors** de cette opportunité d'affaires sur une base mensuelle. Des vérifications seront effectuées pour s'assurer du respect des conditions de cette opportunité d'affaires avec possibilité d'inspection.

## PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais (téléphonique) se tiendra **le lundi 9 février 2009 à compter de 9 h** pour discuter de l'écoulement des stocks et des prix des pommes sous atmosphère contrôlée.

## PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2008 – FAB LE PRODUCTEUR

Décision du 8 décembre 2008 du comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation.

DATE JOUR/MOIS	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE *	POMMES À JUS * OPALESCENT
À compter du début de la récolte	<b>Hâtives</b> 0.06\$ la livre ou 2.52 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la pomme tardive	<b>Tardives</b> 0.0562 \$ la livre ou 2.36 \$ le minot de 42 livres	<b>Tardives</b> 0,0975 \$ la livre ou 4,10 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	<b>Tardives</b> 0,0975 \$ la livre ou 4,10 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du début de la pomme tardive		<b>Tardives</b> 0,1025 \$ la livre ou 4,31 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)	<b>Tardives</b> 0,1025 \$ la livre ou 4,31 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)
<b>À compter du 5 novembre 2008</b>		<b>Tardives</b> 0,125\$ la livre ou 5,25 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	<b>Tardives</b> 0,125\$ la livre ou 5,25 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
<b>À compter du 15 décembre 2008</b>	<b>Tardives</b> <b>0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres</b>		

\* Les transformateurs demandent que les pommes livrées dans cette catégorie ne soient pas de la pomme tombée mais de la pomme cueillie de qualité

### Entreposage de pommes au Canada, au 1er janvier 2009 (en minot de 42 livres)

	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Maritime	1 108 571	2 347 619	884 240
Québec	2 411 796	2 537 354	1 929 075
Ontario	3 300 452	3 365 619	* 1 864 834
Colombie-Britannique	* 0	2 240 476	2 045 311
<b>Canada</b>	<b>6 820 819</b>	<b>10 491 068</b>	<b>4 858 626</b>

Source: Infohort

\* = incomplet

Entreposage des pommes au Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (en minots de 42 livres)

			2008-2009	2007-2008	2006-2007
McIntosh	Frais	Réfr.	18 055	98 588	5 971
		AC	765 030	796 299	605 971
	Transf.	Réfr.	129 674	33 382	21 427
		AC	572 901	578 381	354 187
Cortland	Frais	Réfr.	5 963	38 071	6 819
		AC	208 827	191 554	135 657
	Transf.	Réfr.	22 632	26 371	4 452
		AC	28 781	27 368	30 247
Lobo	Frais	Réfr.	76	2 364	80
		AC	306	0	2 520
	Transf.	Réfr.	0	17 331	179
		AC	9 773	432	270
Empire	Frais	Réfr.	2 111	37 670	1 665
		AC	111 362	86 931	100 794
	Transf.	Réfr.	5 806	3 070	3 848
		AC	18 089	3 167	63 216
Spartan	Frais	Réfr.	4 486	30 464	2 600
		AC	213 490	203 515	202 081
	Transf.	Réfr.	9 018	4 478	8 501
		AC	18 990	20 116	23 790
Autres	Frais	Réfr.	2 680	7 959	2 041
		AC	8 092	37 719	28 222
	Transf.	Réfr.	76 810	77 050	106 614
		AC	178 844	215 074	217 922
<b>Total</b>	<b>Frais</b>	<b>Réfr.</b>	<b>33 371</b>	<b>215 116</b>	<b>19 176</b>
		<b>AC</b>	<b>1 307 107</b>	<b>1 316 018</b>	<b>1 075 245</b>
	<b>Transf.</b>	<b>Réfr.</b>	<b>243 940</b>	<b>161 682</b>	<b>145 021</b>
		<b>AC</b>	<b>827 378</b>	<b>844 538</b>	<b>689 632</b>

Source : Infhort

**L'écoulement pour le mois de décembre 2008 a été de 254 511 minots destinés à l'état frais soit la quantité la plus élevée depuis décembre 2001.**

**Codaphone : 450 679.0530 poste 8671 ou 450 679.4265**

**Daniel Ruel**  
**Fédération des producteurs de pommes du Québec**